

SYNTHESE DES ETATS INITIAUX DES ETUDES NATURALISTES ET PAYSAGERES

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 1 MWc sont soumis à étude d'impact. Le projet de parc photovoltaïque de Gardiolle, d'une puissance crête d'environ 8,31 MWc, entre dans ce cadre.

Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, est donc en cours de réalisation sur le site. Elle se déroule en deux temps :

1. L'analyse de l'état initial : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain du territoire d'accueil du projet ;
2. L'évaluation des incidences potentielles : identification des effets possibles du futur parc solaire sur l'environnement afin de l'intégrer au mieux au site.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'analyse des incidences est en cours. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

L'étude d'impact comporte un volet écologique et paysager. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants. Les bureaux d'études et experts mandatés pour réaliser les études sont :

Nom	Adresse	Courriel	Fonction et mission
	<p>ARTIFEX</p> <p>4, Rue Jean Le Rond d'Alembert – Bâtiment 5 – 1^{er} étage</p> <p>81000 ALBI</p>	<p>contact@artifex-conseil.fr</p>	<p>Bureau d'études en environnement</p> <p>Réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et du volet naturel de l'étude d'impact</p>
	<p>COMPOSITE</p> <p>2 Boulevard Carnot</p> <p>13100 Aix-en-Provence</p>	<p>contact@composite.eu</p>	<p>Bureau d'études</p> <p>Réalisation du Volet Paysage</p>

Synthèse des états initiaux et des enjeux des milieux physiques, humains et naturels

Etat initial et enjeux du milieu physique

Le tableau suivant propose un résumé du diagnostic du milieu physique, ainsi que les enjeux associés à chaque thématique.

Les principaux enjeux identifiés dans l'état initial au sein de l'aire d'étude immédiate (AEI) reposent sur la présence des formations composées d'argiles et de marnes (sol perméable) et de la proximité de deux cours d'eau aux abords de l'aire d'étude, entraînant des enjeux modérés.

Légende concernant les enjeux :

Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
--------	--------	------	-----------	--------------

Thématique		Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Sol	Formation géomorphologique	Le site présente une topographie plane avec une pente légère orientée vers le Nord.	Faible
	Formation géologique et pédologique	Le site d'étude repose sur des formations composées d'argiles et de marnes. Le sol est perméable.	Modéré
Eau	Masses d'eau souterraines	Le site d'étude se trouve au droit d'une masse d'eau souterraine. Selon le SDAGE, cette masse d'eau souterraine présente un bon état quantitatif et chimique.	Faible
	Réseau hydrographique superficiel	Le ruisseau de Ceyrac et le ruisseau de Paissines se situent aux abords du site d'étude. Ce sont des affluents du Vidourle. L'état écologique de ce dernier est bon.	Modéré
	Usages des eaux	Aucun captage dans les eaux souterraines ou superficielles destiné à l'alimentation en eau potable (AEP) n'est effectué au droit du site d'étude. Le site n'est pas concerné non plus par un périmètre de protection de captage.	Pas d'enjeu
Climat	Données météorologiques	Les données météorologiques présentées ne sont pas un enjeu, ce sont des paramètres utilisés pour la conception d'un projet.	-

Etat initial et enjeux du milieu humain

Le tableau suivant propose un résumé du diagnostic du milieu humain, ainsi que les enjeux associés à chaque thématique.

Les principaux enjeux identifiés dans l'état initial au sein de l'aire d'étude immédiate (AEI) reposent sur la présence d'enjeux très forts liés l'accessibilité (départementales et chemins) et au réseau électrique.

Légende concernant les enjeux :

Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
--------	--------	------	-----------	--------------

Thématique		Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Socio-économie locale	Démographie	L'état des lieux de la démographie présenté n'est pas un enjeu, il permet de connaître le contexte et la dynamique démographique du territoire.	-
	Contexte économique et industriel	Peu de commerces et services sont présents sur la commune de Conqueyrac.	Modéré
	Les énergies renouvelables	L'état des lieux des énergies renouvelables présenté n'est pas un enjeu, il permet de connaître le contexte et la dynamique de développement des énergies renouvelables.	-
	Tourisme et loisirs	À proximité du site, des sentiers de randonnée sont présents.	Modéré
Biens matériels	Infrastructures de transport	Le site d'étude est accessible par la D999 et la D181, via des chemins.	Très fort
	Réseaux	Des lignes électriques et téléphoniques aériennes sont présentes aux abords du site d'étude.	Très fort
Terres	Agriculture	Le site d'étude ne prend pas place au droit de parcelles agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC).	Faible
	Espaces forestiers	Le site d'étude se trouvent sur des terrains forestiers composés en majorité de landes.	Modéré
Population et santé humaine	Voisinage et nuisances	Les environs du site d'étude sont caractéristiques d'un contexte rural, éloignée des principales sources de pollution lumineuse. En ce qui concerne la pollution atmosphérique, le site est éloigné des grands axes de communication autoroutiers et des industries, qui sont des sources importantes de pollution.	Modéré

Etat initial et enjeux du milieu naturel

L'ensemble des inventaires ont donné lieu à une synthèse cartographique des enjeux des habitats naturels et de la faune (cartes ci-après).

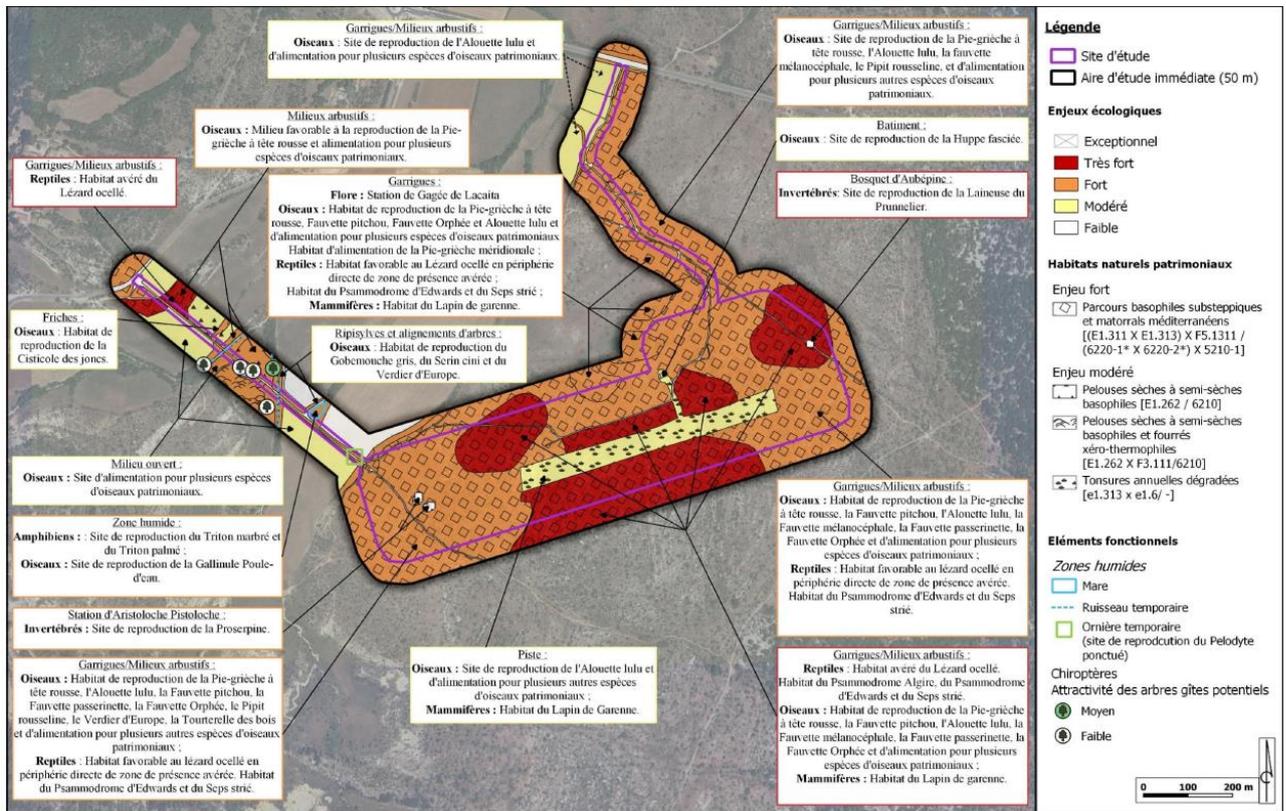


Figure 27 : Carte de synthèse des enjeux écologiques, ARTIFEX 2024

Le tableau suivant propose un résumé du diagnostic du milieu naturel associés à chaque thématique.

Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
Habitats	Parcours basophiles substeppiques et matorrals méditerranéens	DH1	-	Fort
	Tonsures annuelles dégradées	-	-	Modéré
	Pelouses sèches à semi-sèches basophiles	DH1	-	Modéré
	Pelouses sèches à semi-sèches basophiles et fourrés xérothermophiles	DH1	-	Modéré
Flore	Gagée de Lacaita (<i>Gagea lacaitae</i>)	PN1	Fort	Fort
Insectes	Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)	PN2, DH2/DH4	Très fort	Très fort
	Proserpine (<i>Zerynthia rumina</i>)	PN3	Fort	Fort
Amphibiens	Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)	PN2, DH4	Fort	Fort
	Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
Reptiles	Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)	PN3	Très fort	Très fort
	Psammodrome d'Edwards (<i>Psammodromus edwardsianus</i>)	PN3	Fort	Fort
	Psammodrome algire (<i>Psammodromus algirus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
Oiseaux	Pie-grièche méridionale (<i>Lanius meridionalis</i>)	PN3	Très fort	Fort
	Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	PN3, DO1	Très fort	Faible

Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	PN3, DO1	Fort	Fort
	Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	PN3	Fort	Fort
	Rollier d'Europe (<i>Coracias garulus</i>)	PN3, DO1	Fort	Modéré
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	PN3, DO1	Modéré	Modéré
	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	PN3, DO1	Modéré	Modéré
	Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Fauvette orphée (<i>Sylvia hortensis</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Fauvette passerinette (<i>Sylvia cantillans</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Bondrée apivore (<i>Pemis apivorus</i>)	PN3, DO1	Modéré	Faible
	Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	-	Modéré	Modéré
	Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	PN3, DO1	Modéré	Modéré
	Moineau soulcie (<i>Petronia petronia</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Pic épeichette (<i>Dryobates minor</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	PN3, DO1	Modéré	Modéré
	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)		Modéré	Modéré
	Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	PN3	Modéré	Modéré
Mammifères	Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	-	Modéré	Modéré
Chiroptères	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Fort	Fort
	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Fort	Fort

Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
	Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	PN2 ; DH4	Fort	Fort
	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Fort	Fort
	Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	PN2 ; DH4	Fort	Fort
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Très fort	Modéré
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	PN2 ; DH2/DH4	Modéré	Modéré
	Murin cryptique (<i>Myotis crypticus</i>)	PN2 ; DH4	Modéré	Modéré
	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	PN2 ; DH4	Modéré	Modéré
	Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	PN2 ; DH4	Modéré	Modéré
	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	PN2 ; DH4	Modéré	Modéré
	Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	PN2 ; DH4	Modéré	Modéré
	Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	PN2 ; DH4	Modéré	Modéré

Légende : PR : protection régionale (et article de l'arrêté) ; PN : protection nationale (et article de l'arrêté) ; DO1 : inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux ; DH1 : inscrit à l'annexe I de la directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire) ; DH1* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire ; DH2 : inscrit à l'annexe II de la directive Habitats ; DH4 : inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats.

Le site d'étude et l'aire d'étude immédiate accueillent de nombreuses espèces patrimoniales qui s'alimentent et se reproduisent dans le secteur.

La garrigue et les milieux arbustifs du site d'étude sont des habitats de nidification de la Pie-grièche à tête rousse en particulier pour qui le site d'étude et ses abords abritent des effectifs importants et d'autres espèces patrimoniales, dont l'Alouette lulu et la Fauvette pitchou. Des rapaces comme le Circaète Jean-le-Blanc et le Milan noir utilisent le secteur comme zone de chasse régulière. La Pie-grièche méridionale utilise le site en dehors de la période de reproduction.

On répertorie aussi, deux espèces de papillons protégés, la Laineuse du Prunellier et la Proserpine, trois amphibiens patrimoniaux, le Triton marbré, le Triton palmé présents dans une mare en marge de l'accès Ouest et le Pélodyte ponctué dans une flaqué au niveau de la piste Ouest et quatre reptiles patrimoniaux, le Lézard ocellé, le Psammodrome algire, le Psammodrome d'Edwards et le Seps strié.

Concernant les chiroptères, 14 espèces ont été identifiées dont 13 qui possèdent un enjeu régional de conservation. La zone d'étude constitue un terrain de chasse attractif pour les chiroptères, l'activité chiroptérologique atteint des niveaux « moyens » à « forts » et elle est relativement homogène sur tout le site d'étude avec toutefois une activité plus forte à l'Ouest au niveau de la ripisylve des ruisseaux temporaires. En revanche, la potentialité en termes de gîtes arboricoles est plutôt faible et très localisée.

Etat initial et enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre

Le tableau suivant propose un résumé des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les enjeux associés.

Le principal enjeu identifié dans l'état initial au sein de l'aire d'étude immédiate (AEI) repose sur la capacité de stockage du CO2 par rapport à l'occupation du site d'étude, qui présente un enjeu modéré.

Légende concernant les enjeux :

Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
--------	--------	------	-----------	--------------

Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Emissions de GES	L'état des lieux des émissions de GES présenté n'est pas un enjeu, il permet de connaître le contexte du territoire du site d'étude.	-
Stockage de GES	L'occupation du sol du site d'étude présente une capacité de stockage du CO2 modérée.	Modéré

Intégration paysagère

Etat initial et enjeux du milieu paysager

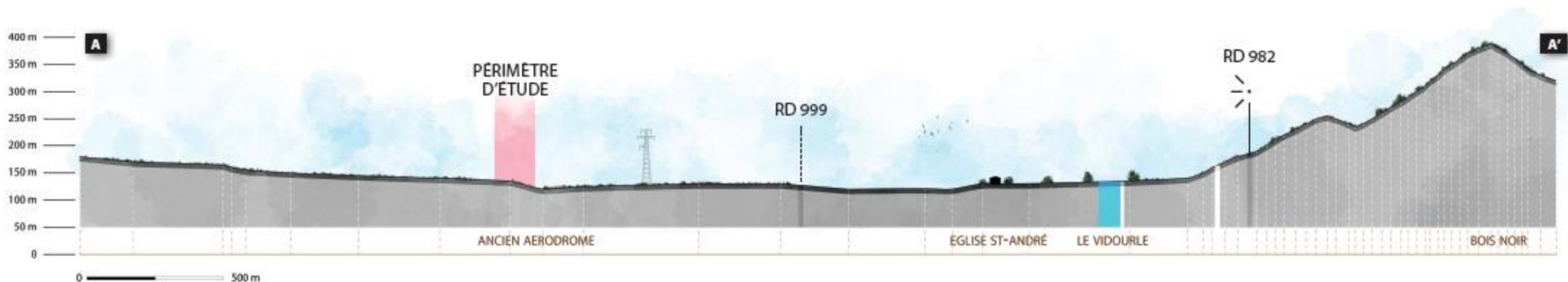
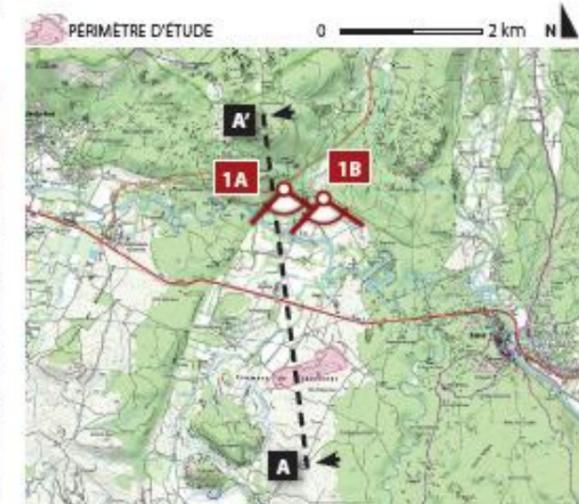
Les planches suivantes sont issues de l'étude paysagère réalisée par COMPOSITE. Elles illustrent le bassin visuel du projet.



E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL

1 Panoramas depuis la RD 982 et la voie verte en situation de balcon au nord

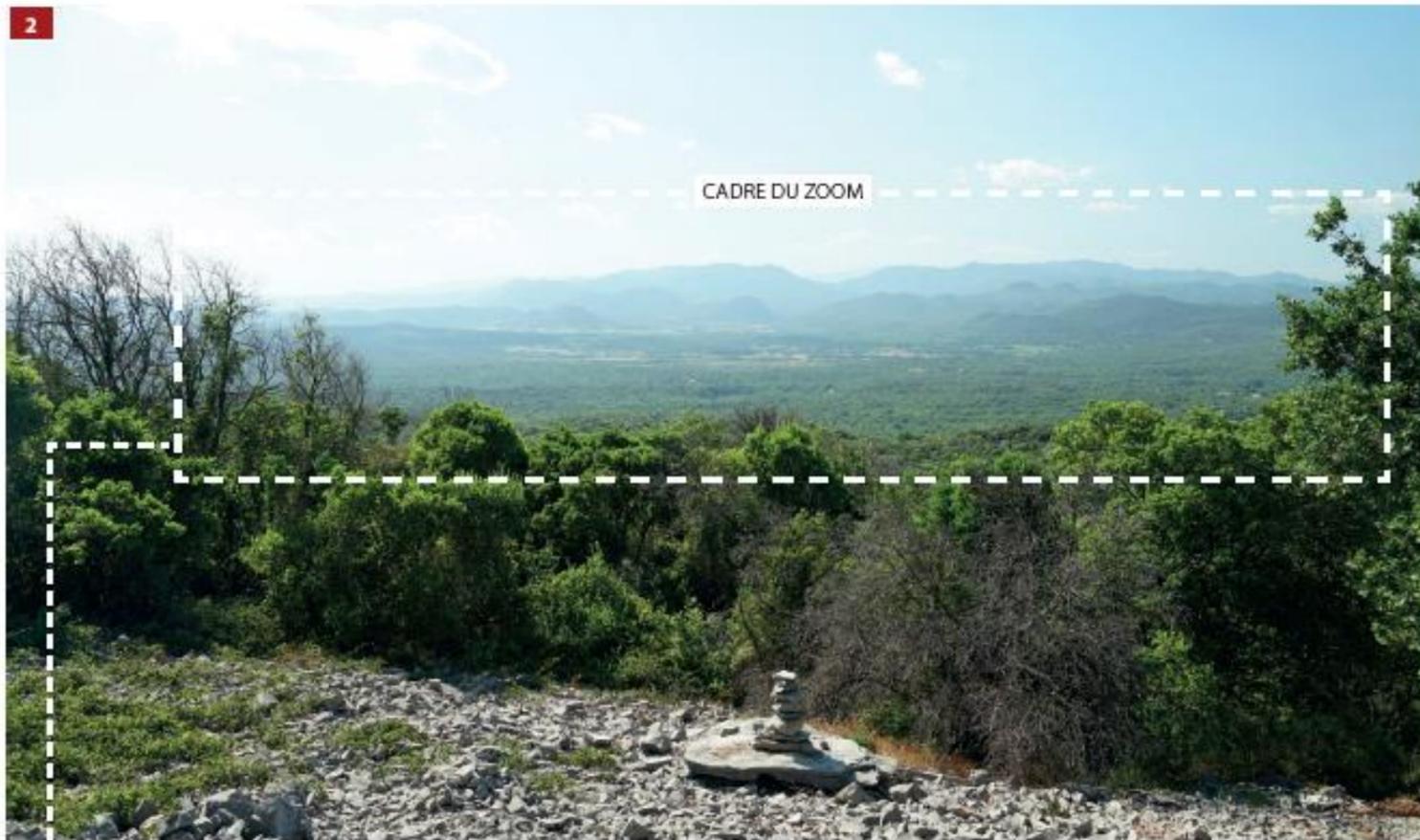
La RD 982 et la voie verte (sur l'ancienne voie ferrée entre Sauve et Saint-Hyppolite-du-Fort) offrent au gré des trouées dans la chênaie verte qui les borde des vues assez profondes courant jusqu'au massif de Coutach et au Pic d'Aguzan plus au sud. Dans une perception atténuée par les variations du panorama et la distance, l'aérodrome forme un point de repère légèrement perceptible et permettant de se figurer partiellement le périmètre d'étude.



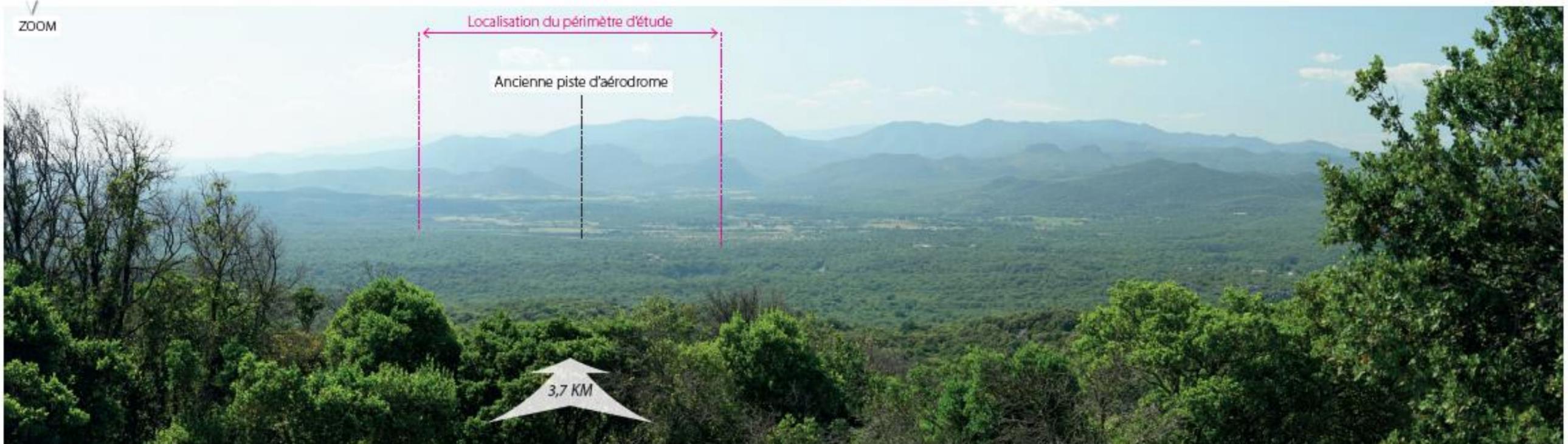


E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL

2 Perception éloignée depuis le sentier de randonnée du massif de Coutach au sud-est



A l'est du périmètre d'étude, le plateau de Conqueyrac est délimité par le massif boisé de Coutach, s'élevant à plus de 400 m NGF. Le massif est traversé par des sentiers de randonnées dont un itinéraire reliant Sauve et Quissac par la ligne de crête sommitale. Depuis le sentier, les perspectives sur la plaine à l'ouest sont restreintes à des ouvertures ponctuelles dans la chênaie verte qu'il traverse. La vue ci-contre présente une ouverture permettant de localiser le périmètre d'étude au sein de la garrigue en contre-bas depuis un point haut autour de 340 m NGF, contre 130 m NGF au niveau du périmètre d'étude, à 3,7 km de ce dernier. Elle offre un panorama dégagé sur la plaine, devant les crêtes successives des monts cévenols. Le site peut être identifié par le mince trait que forme l'ancienne piste d'aérodrome en léger contraste avec la garrigue environnante.



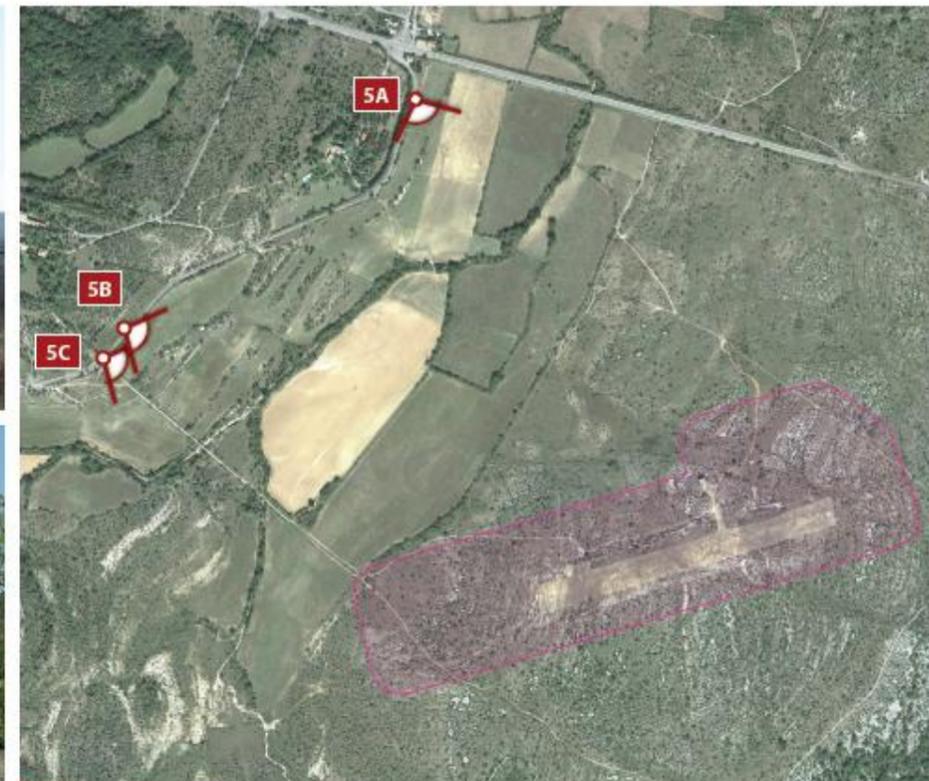
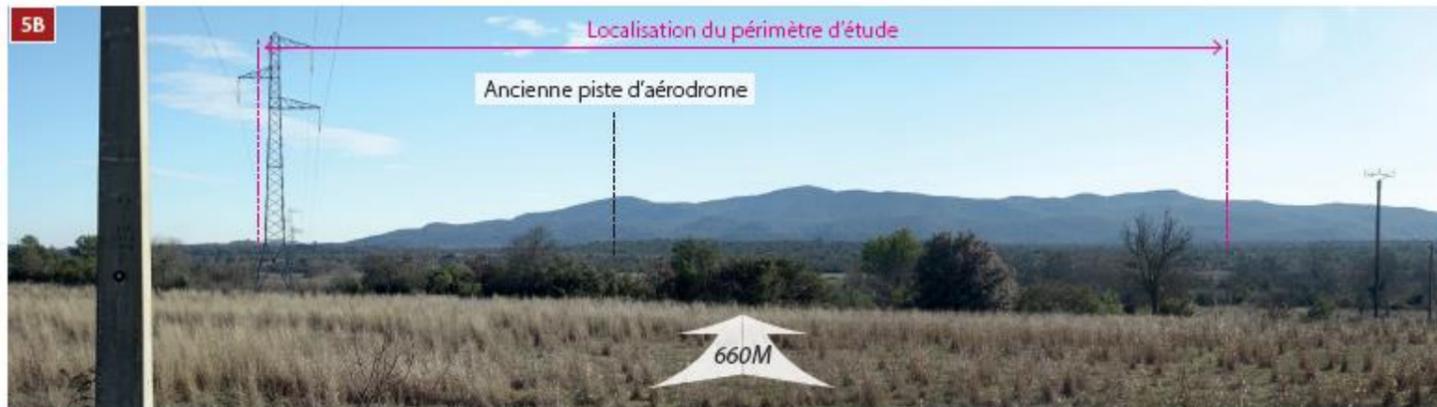
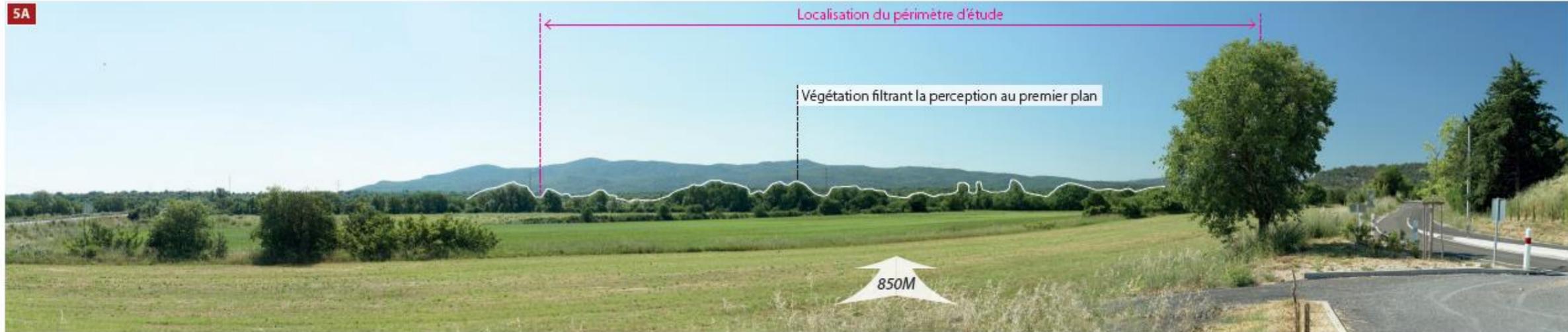
Synthèse des enjeux de l'aire d'étude immédiate



E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL

5 Perception filtrée par des rideaux de végétation depuis RD 181 au sein de la plaine

La RD181 offre les perceptions vraies les plus rapprochées (avec la RD 999). Plus ou moins à hauteur avec le périmètre d'étude et en perception dynamique (en mouvement), les vues ne sont cependant que très partielles et entrecoupées par des rideaux de végétation en plans intermédiaires.



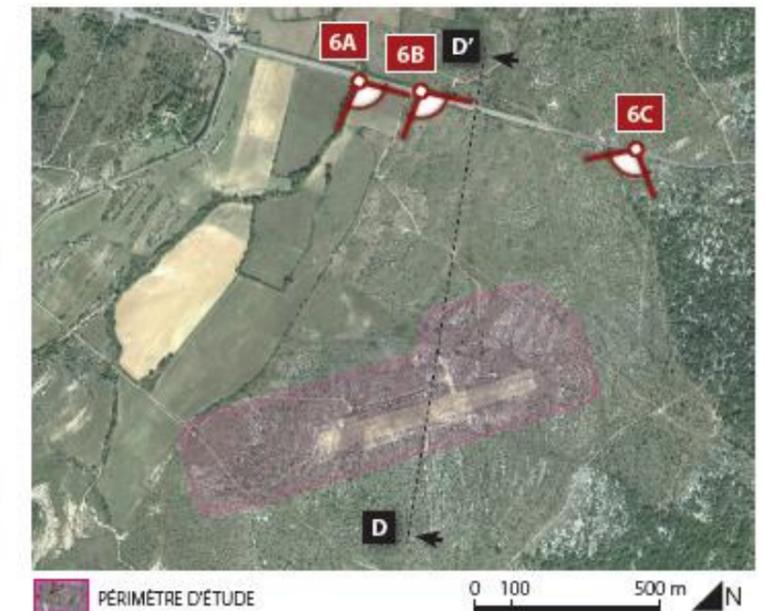
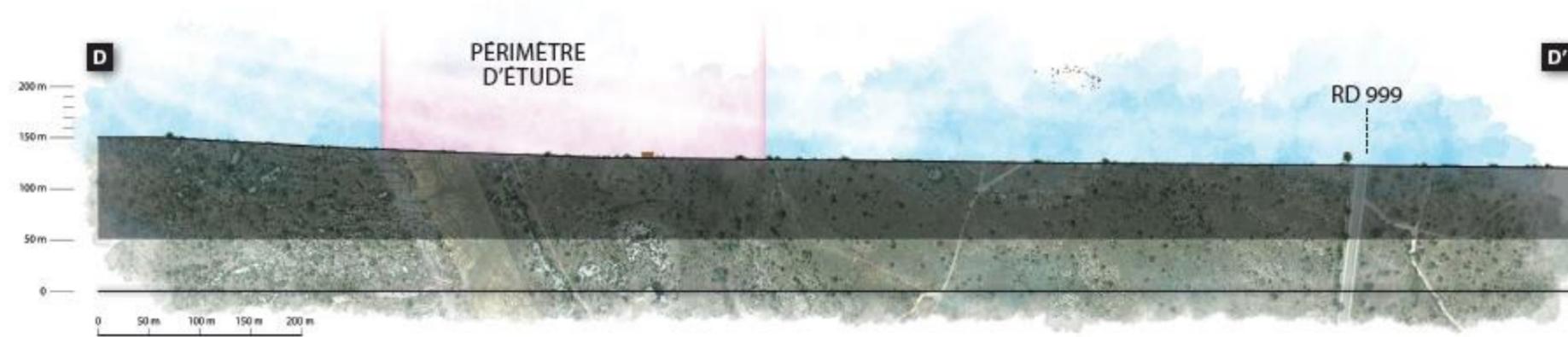


E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL

6 Perception rasante depuis la RD 999



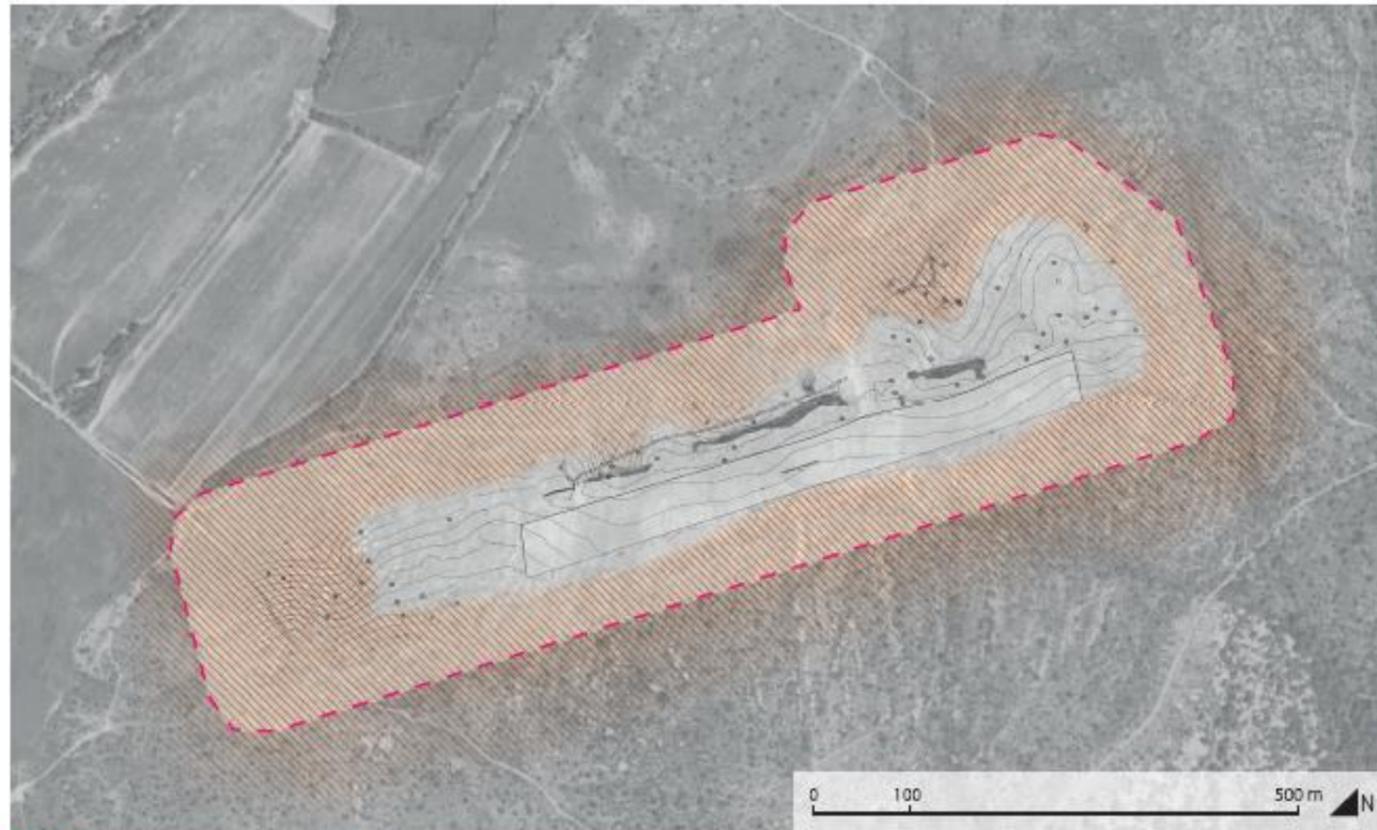
Comme pour la RD181, les vues depuis la RD 999 sont sujettes aux ouvertures plus ou moins larges des formations arbustives ou arborées de la garrigue environnante. Très écrasée, le site se devine plus au travers du contraste chromatique formé par l'ancien aérodrome qu'au travers de son étendue réelle.



I F. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION

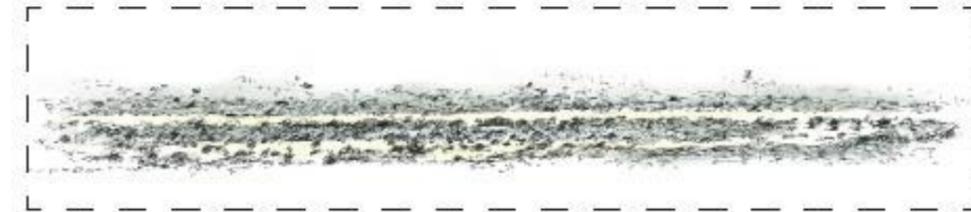
Les enjeux (voir la carte d'analyse du bassin visuel p11 & suivantes) en matière de paysage d'un parc photovoltaïque ne pouvant être totalement occultés dans cette configuration, tiennent pour son acceptabilité et son intégration dans la façon dont le projet retenu pourra se « fondre » dans la vaste étendue uniforme environnante.

La réduction du périmètre d'étude est ainsi incontournable pour limiter d'une part toute délimitation orthogonale ou géométrique et coller au plus près à la topographie réelle figurée sur le plan ci-dessous. Le choix de structures les plus basses possibles sera également par ailleurs une option à privilégier compte tenu de la végétation environnante.

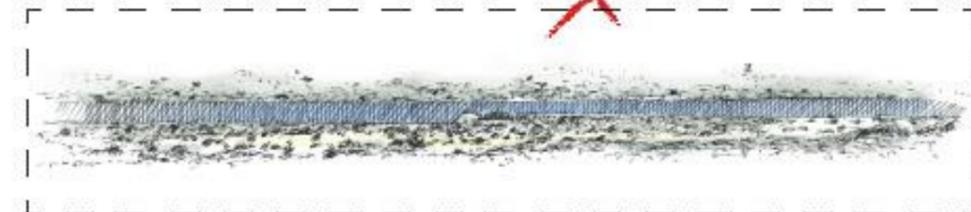


 PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
 ZONE D'IMPLANTATION À ÉVITER
 ZONE D'IMPLANTATION PRÉFÉRENTIELLE

ESQUISSE SCHEMATIQUE DES ALTERNANCES DE POCHES DE GARRIGUE ET DE PELOUSE AUTOUR DE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



IMPLANTATION RECTILIGNE TRANCHANT AVEC LE CADRE IMMÉDIAT



IMPLANTATION AUX LIGNES SOUPLES SUIVANT LA TOPOGRAPHIE ET S'INTÉGRANT D'AVANTAGE DANS LA TRAME DE PETITS BOSQUETS ARBUSTIFS COMPOSANT LA GARRIGUE ENVIRONNANTE



LES EVOLUTIONS DE L'IMPLANTATION

Présentation des variantes

Cette partie permet d'expliquer les principales évolutions de l'implantation du projet afin de prendre en compte les conclusions et recommandations des différentes expertises au fur et à mesure de leur avancement, qu'elles soient environnementales, paysagères, hydrauliques, techniques ou sociales.

La définition de la variante d'implantation est le fruit d'un important travail d'itération au sein de l'équipe de Q ENERGY France, appuyé par les différents experts missionnés sur ce dossier, qui consiste à vérifier la pertinence des choix antérieurs et nécessite une réévaluation du projet lors de l'apparition d'un nouvel enjeu ou l'approfondissement d'un aspect du projet.

Variante n°1 : Variante d'implantation maximaliste

Afin de lancer le processus d'analyse et de dialogue avec les parties prenantes, Q ENERGY commence par évaluer le potentiel énergétique du site en modélisant une implantation optimisée sur le plan énergétique. Cette approche, appelée « d'optimum énergétique », consiste à placer les panneaux solaires sur l'ensemble du site afin d'installer la capacité maximale de production d'énergie. Cela inclut uniquement les recommandations techniques spécifiques aux projets photovoltaïques, comme le nombre de bâtiments techniques nécessaires, la largeur des accès et les équipements de sécurité comme les citernes.

Dans cette configuration, l'utilisation de l'espace est optimisée à l'extrême. Cela signifie que la zone clôturée est maximisée pour une continuité optimale, la longueur des pistes d'accès est réduite au minimum, et les équipements essentiels au fonctionnement de la centrale sont regroupés pour une meilleure efficacité.

Dans le cadre du projet solaire de Gardiolle, cette première variante maximale permettrait de déployer une centrale d'une capacité de 17 MWc sur une surface clôturée de 17,5 hectares environ correspondant à la parcelle de l'aérodrome. Cependant, cette approche, bien qu'efficace du point de vue énergétique, est difficilement acceptable sur les plans territorial et administratif. Elle ne tient pas compte de nombreux facteurs externes comme l'intégration dans l'environnement physique, humain, naturel et paysager. Cela pourrait engendrer des incidences trop importantes.

Cette implantation initiale est donc appelée à évoluer au fur et à mesure que de nouvelles informations sont recueillies, notamment sur les contraintes techniques et les enjeux environnementaux, afin de parvenir à une solution plus équilibrée et plus adaptée aux réalités locales.

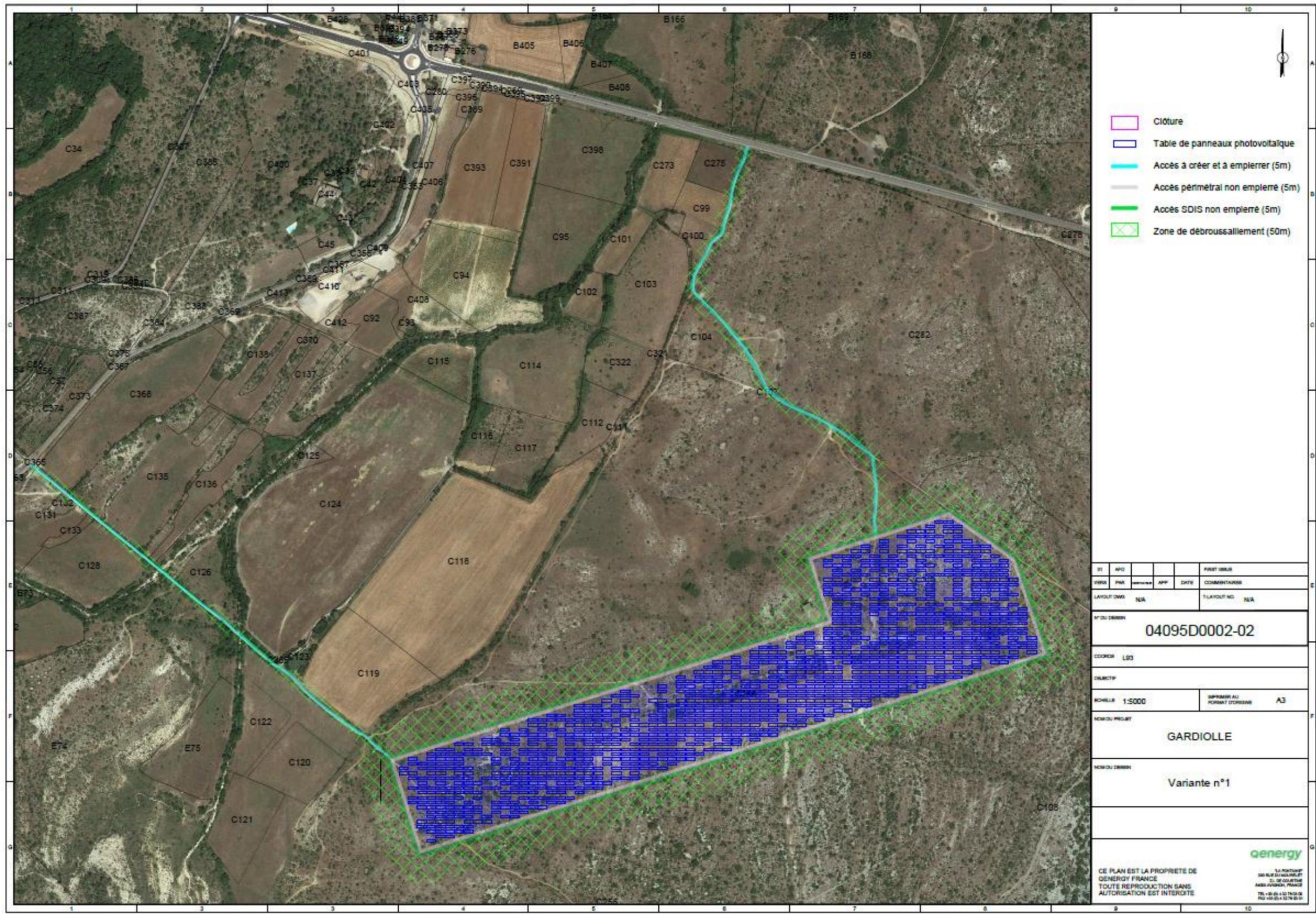


Figure 28 : Plan de la variante n°1, dite « variante maximaliste », du projet « Gardiolle », Q ENERGY France

Variante n°2 : Variante d'implantation intermédiaire

La puissance installée est de 12,26 MWc pour une surface de 12,4 ha environ. Cette variante permet de réduire sensiblement l'impact de ce projet dans son environnement (paysager et naturel).

- **Prise en compte des enjeux environnementaux**

D'un point de vue écologique, cette deuxième variante évite les stations d'Aristolochie à l'ouest de la zone d'implantation, et dont l'enjeu de préservation sont évalués comme forts. A l'ouest du site, la topographie est accidentée avec des courbes de niveau resserrées qui pourraient donner l'impression que les tables photovoltaïques sont à des hauteurs différentes. Cette irrégularité pourrait être source de dérangement visuel. Ce recul permet une meilleure intégration paysagère.

Par ailleurs, cette implantation prévoit un retrait de zones à enjeux écologiques « fort », situées au nord de la centrale photovoltaïque.

Au sud et au nord-ouest de la zone, un recul de la zone d'implantation permet de réduire l'emprise du projet sur les garrigues et les milieux arbustifs. Ces habitats représentent un intérêt élevé notamment pour le Léopard ocellé, espèce protégée et patrimoniale.

- **Prise en compte partielle des enjeux paysagers**

Tout comme avec la variante précédente, avec cette variante, des impacts sont également attendus sur le plan paysager, les panneaux orientés au sud et constituant une rupture visuelle dans le paysage.

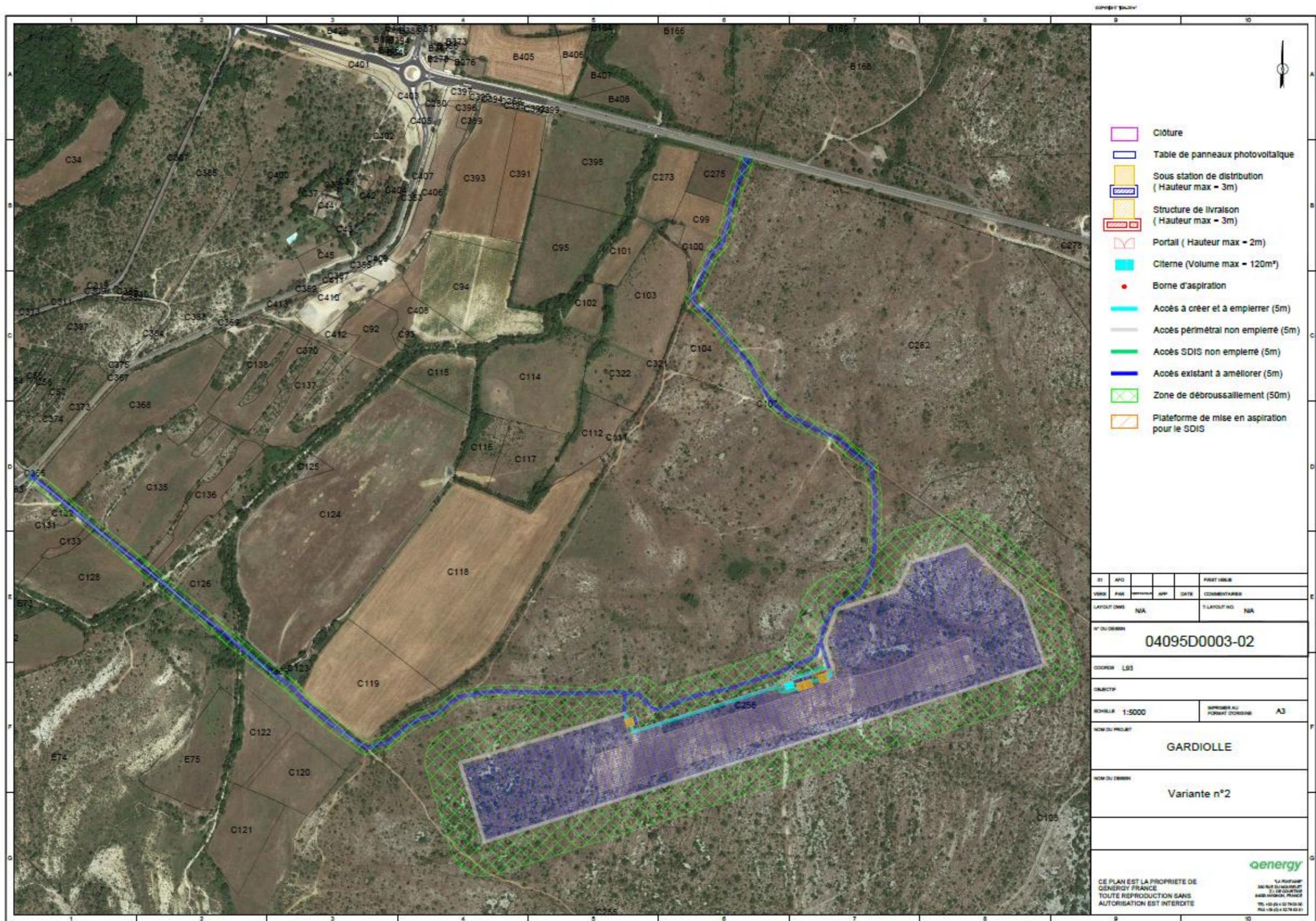


Figure 29 : Plan de la variante n°2 du projet « Gardiolle »

Variante n°3 : Prise en compte des enjeux environnementaux

La puissance installée est de 10,52 MWc pour une surface de 10,69 ha environ. Cette variante permet de limiter l'impact de ce projet sur son environnement (paysager et naturel).

- **Prise en compte des enjeux environnementaux**

La troisième variante est le résultat d'une implantation revue de manière plus approfondie pour éviter davantage les zones à enjeux écologiques au Nord-est (bosquet d'Aubépine).

- **Prise en compte des enjeux paysagers**

Conformément aux préconisations paysagères, les contours de la zone d'implantation ont été adoucis pour intégrer au mieux le projet à son environnement. La hauteur des structures a également été déterminée de façon à ce que le projet s'intègre au mieux dans ce milieu à la végétation rase et éparse du site.

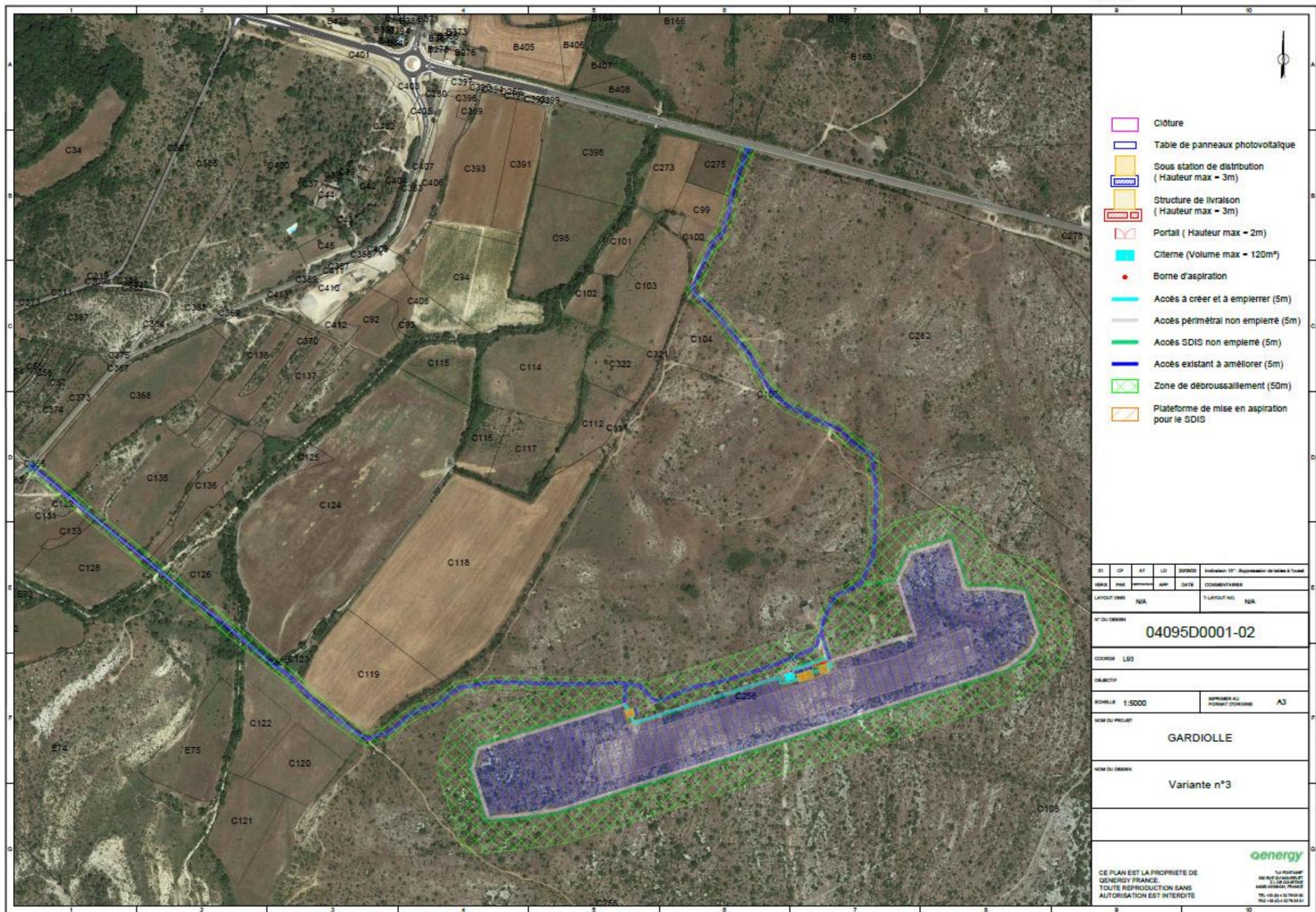


Figure 30 : Plan de la variante n°3 du projet « Gardiolle »

Variante n°4 : Projet envisagé

Suite aux nombreuses réflexions menées par l'équipe projet, une attention particulière a été portée à l'intégration des conclusions et des recommandations issues des différentes expertises tout au long de leur avancement. Ces réflexions ont pris en compte divers aspects, qu'ils soient environnementaux, paysagers, techniques ou sociaux. L'équipe a ainsi engagé un processus itératif visant à optimiser le projet en fonction des retours d'expérience et des analyses fournies par les expertises.

La puissance installée est de 8,31 MWc pour une surface de 7,32 ha environ.

- **Prise en compte des enjeux environnementaux**

Cette implantation finale permet de limiter encore un peu plus les impacts sur le milieu naturel que la variante 3.

- **Prise en compte des enjeux paysagers**

Cette dernière variante présente un évitement plus conséquent des impacts paysagers du projet via une réduction de l'emprise. L'implantation a été restreinte aux limites de l'ancien aérodrome, limitant l'évolution paysagère et minimisant l'emprise visuelle du parc. Les contours de la zone d'implantation sont adoucis pour intégrer au mieux le projet à son environnement. La hauteur des structures a également été déterminée de façon à ce que le projet s'intègre au mieux dans ce milieu à la végétation rase et éparse du site.



Figure 31 : Implantation du projet « Gardiolle » envisagée

Caractéristiques du projet envisagé

TECHNOLOGIES

Technologie photovoltaïque des modules	Cristallin
Type de support de modules	Fixe
Type de fondation et d'ancrage envisagé	Pieux

SURFACES ET PERIMETRES

Surface clôturée (ha)	7,32
Périmètre clôturé (m)	1636
Hauteur maximale des clôtures (m)	2

CARACTERISTIQUES DES PANNEAUX

Puissance installée (MW)	8,31
Garde au sol (m)	Min 1,1
Hauteur maximale des panneaux (m)	2,2
Inter-rang (m)	2,6

BATIMENTS

Nombre de structures de livraison	1
Surface totale structure de livraison (m ²)	52,5
Nombre de sous-stations de distribution	1
Surface totale sous-station de distribution (m ²)	21
Nombre de bâtiment de stockage	1
Surface totale bâtiment de stockage (m ²)	21
Nombre de citernes DFCl	1
Contenance citerne (m3)	120

SURFACES ET PERIMETRES

Accès à améliorer et à empierrer (m)	2410
Accès à créer et à empierrer (m)	95
Accès périmétral empierré (m)	1570
Accès SDIS périmétral empierré (m)	1590
TOTAL (m)	5665

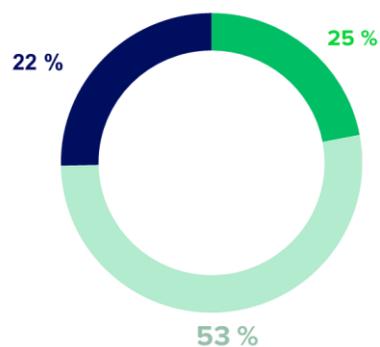
Production d'énergie électrique estimée par an (Mwh/an)	11 634
Durée d'exploitation du parc solaire	40

Retombées économiques du projet envisagé sur le territoire

Ce projet génère également des retombées fiscales pour les collectivités locales dans leur ensemble (commune, communauté de communes et département). La commune de Conqueyrac appartient à un EPCI à fiscalité professionnelle unique. Aussi, l'IFER (taxe s'appliquant sur les entreprises de réseaux) sera perçue à 50% par l'EPCI, 30% par le département et 20% par la commune.

Les estimations, en l'état actuel du projet objet de ce dossier et de la loi de finance en vigueur conduiraient, pour la durée totale d'exploitation du site (40 ans), aux retombées fiscales approximatives suivantes :

- **Commune de Conqueyrac:**
~ **10 800 €** (IFER et taxe foncière) par an.
+Taxe aménagement de ~15 500 € uniquement la 1^{ère} année
- **CC Piémont Cévenol:**
~ **22 500 €** (IFER, CFE et CVAE) par an.
- **Département du Gard :**
~ **9 400 €** (IFER et CVAE) par an.
+Taxe aménagement de ~3 800 € uniquement la 1^{ère} année



Répartition des retombées

Ces retombées sont estimatives et seront amenées à évoluer en fonction du projet retenu, des revenus générés par la centrale photovoltaïque et des lois de fiscalité en vigueur.

IFER : l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux. L'IFER est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers. L'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (imposition annuelle).

Taxe d'aménagement : taxe liée aux opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire notamment). Elle est versée au moment de la réalisation des travaux.

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises (imposition annuelle)

TFPB : Taxe Foncière des Propriétés Bâties (imposition annuelle)

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (imposition annuelle)

INCIDENCES ET MESURES SUR LE PROJET ENVISAGE

Une évaluation préliminaire des incidences et des mesures de l'implantation envisagée a été réalisée. Elles seront détaillées dans l'étude d'impact environnementale. Cette analyse portera sur l'implantation du projet retenu à la suite de la concertation préalable.

Incidences et des mesures sur le milieu physique

L'analyse des incidences et des mesures a été réalisée sur l'ensemble des thématiques du milieu physique avant la concertation préalable. Dans le cadre du présent dossier de concertation, l'analyse des effets et des mesures est exposée ci-dessous.

Incidence potentielle		Temporalité	Durée	Direct / Indirect / Induit	Qualité	Intensité	Mesure à appliquer ?
Code	Description						
IMP 1	Modification de l'état de surface du sol par la réalisation de travaux de mise en place du parc photovoltaïque	Permanent	Phase chantier	Direct	Négatif	Faible	Non
IMP 2	Modification de l'état de surface du sol liée à son érosion durant l'exploitation du parc	Permanent	Phase exploitation	Induit	Négatif	Faible	Non
IMP 3	Imperméabilisation du sol liée à la mise en place des locaux techniques	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible	Non
IMP 4	Pollution des sols et des eaux due à un déversement d'hydrocarbures ou d'huile en phase chantier	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Modéré	Oui
IMP 5	Augmentation du débit de fuite suite à l'aménagement du projet en phase chantier	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Modéré	Oui
IMP 6	Pollution des sols et des eaux due à un déversement d'hydrocarbures ou d'huile en phase exploitation	Permanent	Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible	Non
IMP 7	Augmentation du débit de fuite suite à l'aménagement du projet en phase exploitation	Permanent	Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible	Non
IMP 8	Franchissement du ruisseau de Ceyrac	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Modéré	Oui
IMP 9	Modification du climat local : échauffement au-dessus des panneaux, accumulation d'air froid sous les panneaux	Permanent	Phase exploitation	Indirect	Négatif	Faible	Non

D'après cette analyse des principaux effets et des mesures envisagées, il n'y a aucune incidence résiduelle (après application des mesures d'évitement et de réduction) significative sur le milieu physique avec le projet envisagé.

Incidences et mesures sur le milieu humain

L'analyse des incidences et des mesures a été réalisée sur l'ensemble des thématiques du milieu humain. Dans le cadre du présent dossier de concertation, l'analyse des effets et des mesures est exposée ci-dessous.

Incidence potentielle		Temporalité	Durée	Direct / Indirect / Induit	Qualité	Intensité	Mesure à appliquer ?
Code	Description						
IMH 1	Image novatrice de la technologie photovoltaïque	Permanent	Phase exploitation	Direct	Positif	-	Non
IMH 2	Retombées économiques sur les commerces, artisans et services en phase chantier	Temporaire	Phase chantier	Direct	Positif	-	Non
IMH 3	Développement économique de la commune et autres collectivités	Permanent	Phase exploitation	Direct	Positif	-	Non
IMH 4	Valorisation d'un ancien aérodrome privé	Permanent	Phase exploitation	Direct	Positif	-	Non
IMH 5	Développement des énergies renouvelables	Permanent	Phase exploitation	Direct	Positif	-	Non
	Utilisation des voies d'accès en phase chantier	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Modéré	Oui
IMH 7	Dégradation des voies de circulation par la production de boue	Temporaire	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible	Non
IMH 8	Augmentation du trafic routier durant la phase de chantier	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Faible	Non
IMH 9	Dégradation de la qualité de l'air	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Faible	Non
IMH 10	Gestion des déchets produits pendant toute la durée de vie du parc	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible	Non
IMH 11	Consommation de l'eau nécessaire au chantier et utilisation rationnelle du carburant pour le fonctionnement des engins de chantier	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Faible	Non

D'après cette analyse des principaux effets et des mesures envisagées, il n'y a aucune incidence résiduelle (après application des mesures d'évitement et de réduction) significative sur le milieu humain avec le projet envisagé.

Incidences et mesures sur le milieu naturel

L'analyse des incidences et des mesures a été réalisée sur l'ensemble des taxons du milieu naturel. Dans le cadre du présent dossier de concertation, l'analyse des effets et des mesures est exposée ci-dessous.

Impact potentiel		Temporalité	Durée	Direct / Indirect / Induit	Qualité	Intensité	Mesure à appliquer ?
Code	Description						
IMN1	Destruction d'individus de papillons patrimoniaux	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Très fort	Oui
IMN2	Altération des milieux arbustifs favorables à la Laineuse du prunellier (Aubépine)	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Très fort	Oui
IMN3	Altération de site de chasse semi-ouverts pour les Chiroptères patrimoniaux	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Modéré	Oui
IMN4	Destruction d'individus d'amphibiens patrimoniaux	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Modéré	Oui
IMN5	Destruction d'individus de reptiles patrimoniaux	Permanent	Phase chantier + Phase d'exploitation	Direct	Négatif	Très fort à modéré	Oui
IMN 6	Altération des milieux arbustifs et boisés favorables aux amphibiens patrimoniaux	IMN 6	Altération des milieux arbustifs et boisés favorables aux amphibiens patrimoniaux	Phase chantier	Négatif	Faible	Non
IMN7	Altération de l'habitat favorable aux reptiles patrimoniaux	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Très fort à modéré	Oui
IMN8	Destruction d'individus d'oiseaux nicheurs patrimoniaux	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Fort à modéré	Oui

Impact potentiel		Temporalité	Durée	Direct / Indirect / Induit	Qualité	Intensité	Mesure à appliquer ?
Code	Description						
IMN9	Altération des milieux ouverts et semi-ouverts favorables aux oiseaux nicheurs patrimoniaux	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Fort à modéré	Oui
IMN10	Altération de l'habitat de chasse des rapaces patrimoniaux	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Faible	Non
IMN11	Destruction d'individus au Lapin de garenne	Permanent	Phase chantier	Direct	Négatif	Faible	Non
IMN12	Altération de l'habitat favorable du Lapin de garenne	Temporaire	Phase chantier	Direct	Négatif	Faible	Non
IMN13	Altération d'habitats naturels patrimoniaux	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Fort à modéré	Oui
IMN14	Destruction de Gagée de Lacaita	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Fort	Oui
IMN15	Impacts sur les espèces non patrimoniales protégées	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	-	Oui

D'après cette analyse des principaux effets et des mesures envisagées, malgré des mesures d'évitement et de réduction, il persiste des incidences résiduelles significatives sur le milieu naturel avec le projet envisagé. Des mesures de compensation seront donc prévu pour les espèces concernées.

Incidences et mesures sur le milieu paysager

L'analyse des incidences et des mesures a été réalisée sur l'ensemble des thématiques du milieu paysager avant la concertation préalable.

Le projet se situe à l'écart du patrimoine réglementairement protégé (sites et monuments historiques). L'église Saint-André (site et monument inscrit), située à une distance de 1,7 km, constitue l'élément du patrimoine réglementaire le plus rapproché du parc. Celui-ci sera perceptible depuis les abords de l'église, dans une perspective visuellement écrasée réduisant la perception du projet à un trait horizontal, similaire aux lignes existantes dans le paysage (limites de parcelles, la RD 999). Aucun vis-à-vis ne sera possible avec les éléments plus éloignés, l'oppidum pré-romain de Mus et le centre historique de Sauve. La limite du Site Patrimonial Remarquable de Sauve se trouve à moins d'un kilomètre du projet de parc photovoltaïque mais il n'existe pas d'ouverture en direction de ce dernier depuis les espaces concernés.

Situé au sein d'une plaine cernée de reliefs, le bassin visuel du projet est composé essentiellement de perceptions rapprochées rasantes et de vues éloignées plus dominantes mais ponctuelles. Les perceptions principales à enjeux sont offertes :

- Par des axes de découvertes du territoire comme ponctuellement la RD 982 et la voie verte (sur l'ancienne voie ferrée entre Sauve et Saint-Hyppolite-du-Fort), en léger surplomb de la plaine entre Saint-Hyppolyte-du-Fort et Durfort ;
- En vue éloignée dans une fenêtre d'ouverture sur le sentier de randonnée empruntant le massif de Coutach (voir photomontage ci-après) ;
- Depuis les abords de l'église Saint André ;
- Au niveau de certains abords accédant au monastère de la Gardiolle et depuis le hameau de la Coste (voir le photomontage ci-après) ;
- De manière filtrée par les rideaux de végétation sur la RD 181 ;
- Très partiellement en vues rasantes sur certains tronçons de la RD 999 (voir photomontage ci-après).

Quelques photomontages depuis les perceptions principales sont exposés à la page suivante.



B. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET

1 – Vue éloignée depuis sentier de randonnée sur le Coutach

ETAT INITIAL



ETAT INITIAL (ZOOM)

ZOOM X 250 %

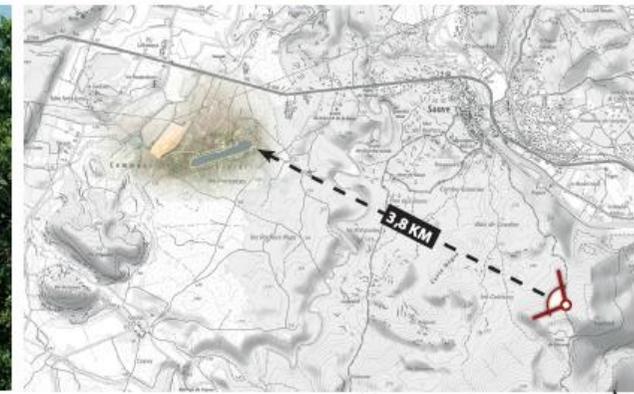
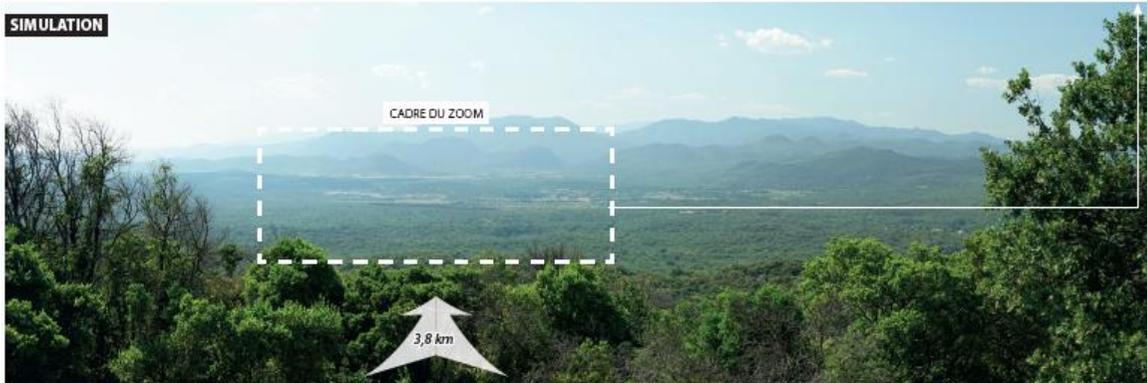


SIMULATION (ZOOM)

ZOOM X 250 %



SIMULATION



Le sentier reliant Sauve à Quissac par le massif du Coutach offre, au grès des ouvertures dans la chênaie verte qu'il traverse, des vues ponctuelles dominant le plateau de Conqueyrac au premier plan devant les crêtes successives des monts Cévenols. La simulation ci-contre illustre une vue particulièrement dégagée en direction du projet de parc photovoltaïque à une distance de 3,8 km de celui-ci. Le projet, perçu de manière frontale, constitue une étroite bande sombre se détachant visuellement de l'étendue environnante de garrigue et de la trame plus claire de parcelles agricoles.

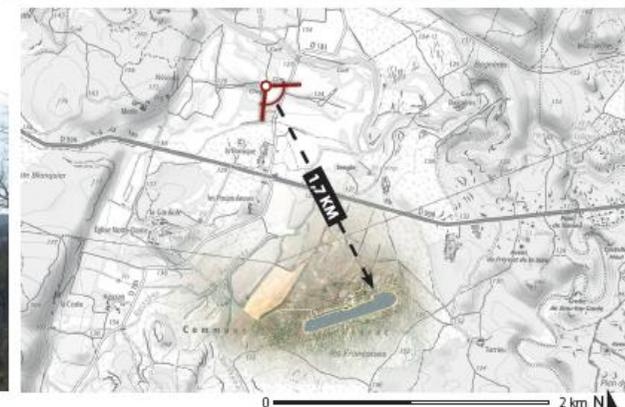


B. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET

3 – Vue depuis l'église Saint-André

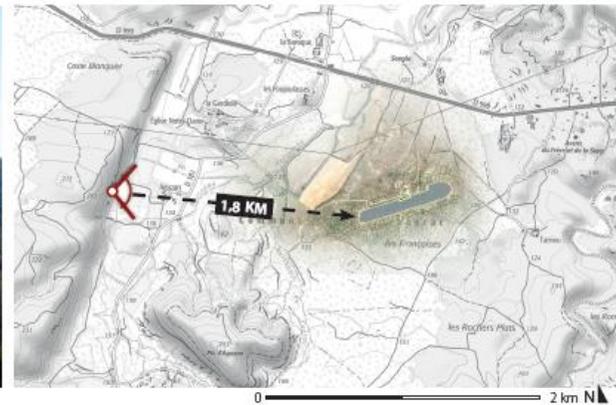


Au titre de la prise en compte des interactions du projet avec le patrimoine réglementairement protégé, la simulation ci-contre présente la perception du parc photovoltaïque depuis l'église Saint-André (monument et site inscrit), situé à environ 1,7 km au nord du parc. Dans une perspective visuellement écrasée, la perception du projet est réduite à un trait horizontal, similaire aux lignes existantes des limites de parcelles et de la RD 999.





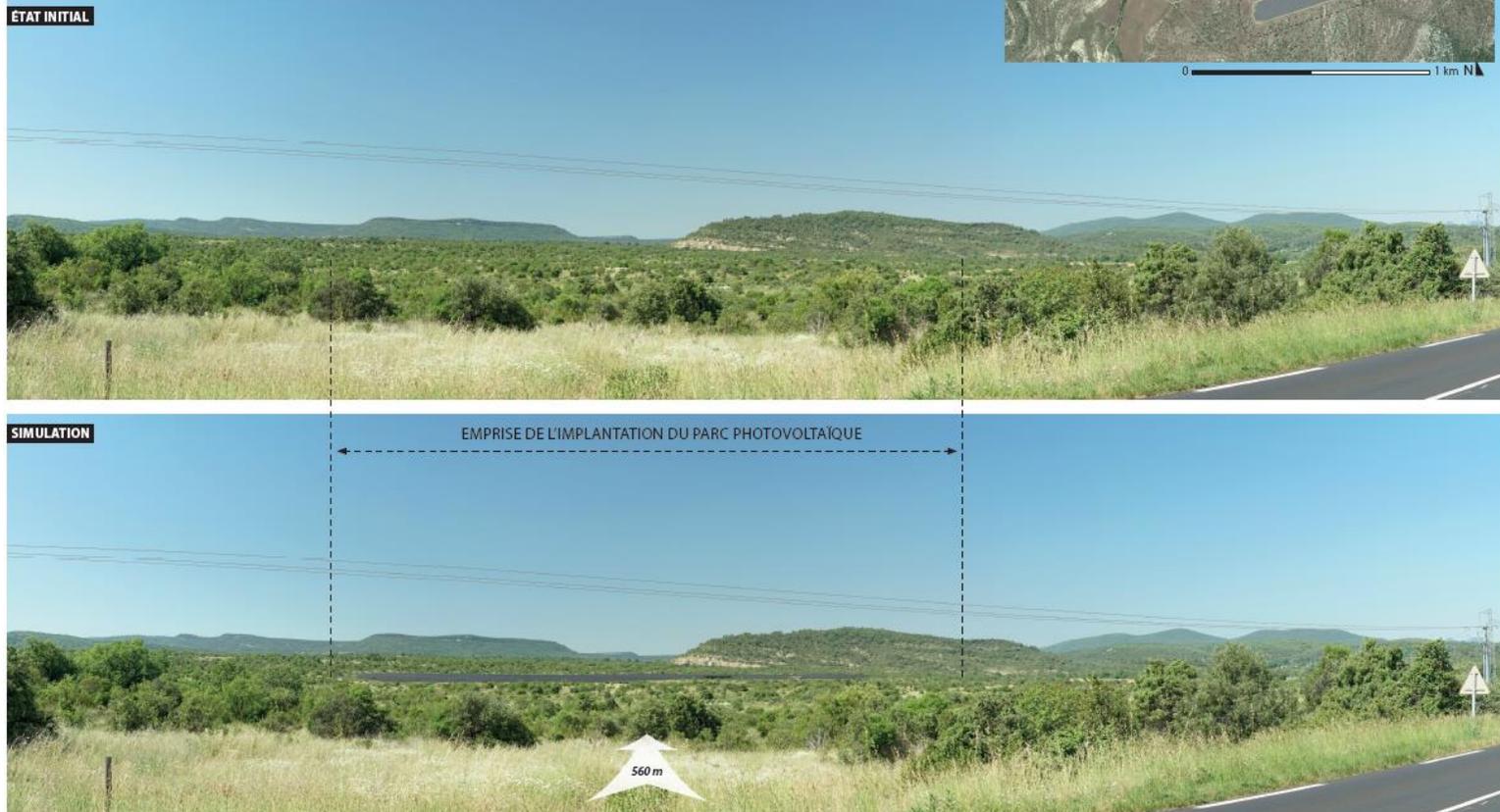
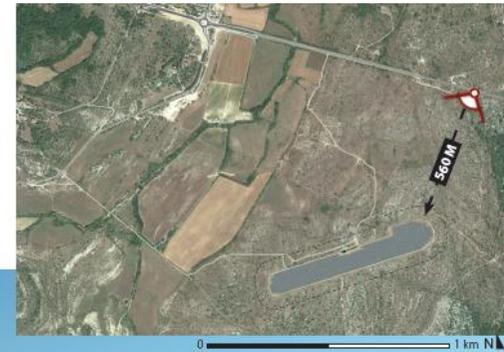
B. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET
4 – Vue depuis le lieu-dit La Coste



L'implantation du lieu-dit la Coste sur le coteau à 1,8 km à l'ouest du projet permet une perception partielle de celui-ci. Perçues de dos, les structures photovoltaïques forment une nappe sombre au sein de la garrigue. Les locaux techniques, positionnés le long de la limite septentrionale du parc et de teinte vert olive (RAL 6003) s'intègrent visuellement à la végétation environnante.

II B. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET
6 – Vue depuis la RD 999

La situation légèrement surélevée de la RD 999 et une proximité plus importante au projet (environ 560 m au niveau de la vue ci-dessous) génèrent une perception plus marquée du parc photovoltaïque au sein de l'étendue de garrigue au sud de la voie. L'impact sera néanmoins atténué par le caractère cinétique de la perception et l'effet filtrant de la végétation au premier plan au droit de la voie.



CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET



*PC : Permis de Construire
 *AO CRE : Appels d'Offres de la Commission de Régulation de l'Energie
 *CETI : Certificat d'Eligibilité du Terrain d'Implantation

CONCLUSION

Le projet solaire Gardiolle contribuera à la transition énergétique et à l'urgence climatique en permettant d'envisager une production électrique annuelle de **12 GWh** soit l'équivalent de **2 600 tCO₂eq** évités/an. Cette production électrique solaire représente l'équivalent de plus de **9 500** personnes alimentées par an (hors chauffage).

En 2020, le territoire du Piémont Cévenol comptabilisé 22 136 habitants dont 101 habitants sur la commune de Conqueyrac. Le parc photovoltaïque pourra donc subvenir à 43 % des besoins énergétiques des foyers à l'échelle de la communauté de communes ainsi que 100 % des besoins électriques des foyers de la commune.

Ce projet est le fruit d'un travail mené depuis 2019. Dans ce processus ont été associés plusieurs acteurs du territoire (élus, propriétaires, services de l'Etat, ...) et divers intervenants indépendants pour la réalisation des études (experts naturalistes, paysagistes, environnementalistes, ...).

Le choix de l'implantation envisagée repose sur une analyse multicritère ayant permis d'identifier un scénario de moindre impact considérant le plus d'enjeux possibles. Il s'agit d'un travail itératif ayant pris en compte les sensibilités physiques, environnementales, humaines ainsi que paysagères et patrimoniales.

Les retombées économiques pour le territoire sont également très présentes que ce soit au travers de l'emploi pour les entreprises locales (terrassement, huissier,...) ou par la biais des retombées fiscales.

En effet, ce projet génère également des retombées fiscales pour les collectivités locales dans leur ensemble (commune, communauté de communes et département). La commune de Conqueyrac appartient à un EPCI à fiscalité professionnelle unique. Aussi, l'IFER (taxe s'appliquant sur les entreprises de réseaux) sera perçue à 50% par l'EPCI, 30% par le département et 20% par la commune.

En définitive, le projet solaire « Gardiolle » permet le déploiement d'une énergie renouvelable tout en contribuant à la valorisation d'une ancienne activité aéronautique et au respect de l'environnement. Il constitue donc un élément du développement durable du territoire de la Commune de Conqueyrac et plus largement du territoire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

LA CONCERTATION PREALABLE : UN MOMENT PRIVILEGIE DE PARTAGE D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES

Des échanges directs avec le porteur de projet

La concertation préalable a comme objectif principal de donner l'occasion aux riverains de s'informer et de partager leur avis et leurs propositions avec le porteur de projet.

Vous pourrez rencontrer l'équipe projet lors de **deux permanences publiques qui se dérouleront à la mairie de Conqueyrac** :

Le 12 décembre 2024 de 10h00 à 12h00

Le 16 janvier 2025 de 10h00 à 12h00

Ce dossier de concertation présente les principaux éléments du projet connus à ce jour. Le projet pourra être amené à évoluer en fonction des retours des riverains et des retours des bureaux d'études spécialisés.

Retombées locales en termes d'emplois

Lors des différentes phases de la vie de ses projets, Q ENERGY France privilégiera le choix d'entreprises partenaires locales pour l'ensemble des missions qui seront sous-traitées afin de permettre aux territoires, sur lesquels nos projets sont implantés, de bénéficier au maximum des retombées économiques générées.

Si vous êtes connaisseurs d'une entreprise locale qui pourrait être mandatée pour certaines opérations du développement et de la construction du projet solaire (géomètre, paysagiste, huissier, entreprise de génie civil ect), n'hésitez pas à nous transmettre ses coordonnées.

Contact au sein de la société de projet

Le registre qui accompagne ce dossier de consultation est destiné à recueillir vos avis et vos suggestions. Ces derniers seront étudiés avec beaucoup d'intérêt par l'équipe projet de Q ENERGY en charge du développement du projet Gardiolle.

Vous pouvez également retrouver des informations sur la page internet du projet à l'adresse suivante : <https://gardiolle.qenergy-projets.fr/concertation>

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter sur gef-solaire@qenergy.eu

C.P.E.S Gardiolle

**330 rue du Mourelet | ZI de Courtine | 84000 Avignon |
France**

T 04 32 76 03 00 | F 04 90 39 08 68

gef-solaire@qenergy.eu